



## Solde tout compte

-----  
Par Phiphi

Bonjour

Je suis en arrêt depuis 07/2020

en 07 23 je suis en invalidité mon entreprise me licenciement au 20 08 23

Je reçois mon solde de tout avec mon salaire de base - retenue absence- ij prévoyance- congés payés et indemnités de licenciement. Je signe et renvoie celui.

10 jours après mon employeur me dit qu'il y a une erreur et que je dois rembourser la moitié des ij prévoyance et qu'il vont refaire le solde

Ont il le droit de me réclamer la somme des ij prévoyance ?

Ont ils droit et refaire mon solde tout compte.?

Merci de vos renseignements

Philippe

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si jamais votre employeur a fait une erreur en vous versant trop d'argent, il a bien sûr le droit de réclamer un remboursement et l'obligation de mettre le solde de tout compte en conformité.

Si vous avez un doute sur les calculs de l'employeur, vous pouvez amener vos documents à une permanence syndicale pour vérification.

-----  
Par kang74

Bonjour

L'employeur ou vous même avez 3 ans pour faire valoir un indû ou une erreur .

Il semblerait qu'il y a une erreur dans le complément des IJSS : cela arrive notamment quand vous n'avez jamais donné les décomptes de CPAM, que la prévoyance n'a pas eu connaissance d'une ALD( jours de carence) et que la prévoyance a calculé sur le mauvais montant des IJSS .

Il arrive aussi que la prévoyance ait deux informations contradictoires d'événement en même temps : vous ne pouvez pas, par exemple, être indemnisée en même temps de complément arrêt de travail et de complément invalidité .

Le passage en invalidité permettant d'avoir accès à cette information, il n'est pas rare qu'un recalcul soit fait .

Vous pouvez appeler la prévoyance ( puisque que vous êtes peut être couverte par leurs soins)